

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19 h  
Salle Charles-Daudelin - 12225 Rue Grenet**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Clément Charette, Chef de division  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement**

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Félicite Quentin Miller, jeune joueur de hockey Ahuntsicois, qui vient d'être repêché par le Canadien de Montréal après avoir remporté la Coupe Memorial avec les Remparts de Québec et qui a été honoré par le club des Braves d'Ahuntsic.

Rappelle la programmation culturelle de l'été de l'arrondissement et le grand concert de l'OM avec Yannick Nézet-Séguin le 5 août au parc Ahuntsic, auquel elle invite la population.

Invite la population à se rendre aux marchés publics d'été les samedis dans Ahuntsic et les dimanches dans Cartierville.

Madame Effie Giannou: Salue l'assemblée et lui souhaite la bienvenue au Centre culturel et communautaire de Cartierville, un endroit exceptionnel inauguré il y a quelques mois et dont elle est très fière, et rappelle que plusieurs organismes communautaires y sont logés, dont Cartier Émilie, une friperie où il est possible de se procurer meubles et vêtements et qui accepte également les dons de la population.

Souhaite la bienvenue aux personnes qui ont emménagé dans Bordeaux-Cartierville le 1<sup>er</sup> juillet dernier et rappelle l'horaire des différentes collectes.

Félicite le C.L.I.C. Bordeaux-Cartierville pour la nomination de monsieur Réginald Pierre, récemment nommé à la direction générale de l'organisme.

Termine en souhaitant un bon été à tout le monde.

Madame Nathalie Goulet:

Salue l'assemblée ainsi que les personnes connectées à la webdiffusion, tout en remerciant les équipes responsables de l'organisation de cette séance du conseil d'arrondissement au 4C, dont elle remercie les responsables pour l'accueil.

Souhaite un bon anniversaire à la mairesse et la remercie pour tout le travail qu'elle accomplit pour l'arrondissement.

Rappelle que plusieurs travaux ont cours pendant l'été dans l'arrondissement et invite la population à consulter Info-travaux et à télécharger l'application Avis et alertes pour connaître les entraves dans les rues à proximité du domicile.

Mentionne les différents travaux dans les parcs, dont la placette au parc Marcelin-Wilson à l'angle du boulevard de l'Acadie et de la rue Dudemaine, ainsi que les consultations à venir, notamment celle visant l'agrandissement des terrains de basketball, sur place, le 12 juillet de 17 h à 20 h.

Souligne le soutien de 63 k\$ accordé à divers organismes communautaires pour bonifier 15 projets communautaires dans le cadre de l'entente Ville-MTESS en 20.04 de l'ordre du jour.

Mentionne également le soutien de 100 k \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour poursuivre son programme en sécurité urbaine (20.05).

Souligne le soutien de 6 k\$ aux organismes Le Festigoût Traiteur et Solidarité Ahuntsic pour le Magasin-Partage et l'opération sac à dos à la rentrée (30.03).

Annonce l'ajout de plusieurs mesures pour favoriser le transport collectif, l'apaisement de la circulation et la sécurisation des rues de l'arrondissement incluant une contribution financière du gouvernement (30.09 et 30.11).

Termine en souhaitant un bon été aux personnes présentes et en invitant la population à profiter des marchés d'été d'Ahuntsic sur la rue Basile-Routhier les samedis; des mercredis pique-nique au parc Tolhurst; de la programmation culturelle estivale de l'arrondissement; de l'offre d'activités du Parcours Gouin ainsi que de l'activité Ma crèmerie aux couleurs de mon quartier, animée par les organismes Solon, Pause famille et Ville en vert dans le stationnement de la crèmerie Henri-Bourassa, à l'angle de la rue Waverly, sous le thème du transport et de la mobilité durables.

Madame Julie Roy:

Salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes nouvellement arrivées dans l'arrondissement depuis le 1<sup>er</sup> juillet, tout en les invitant à consulter le site internet de l'arrondissement.

Annonce l'ouverture de la Station Youville tous les jeudis et samedis soirs de l'été avec un marché d'été et une programmation des plus intéressantes grâce au travail bénévole de résidents du quartier.

Annonce l'ouverture des jeux d'eau du parc Saint-Simon-Apôtre à temps pour la canicule et remercie les équipes de l'arrondissement qui ont travaillé d'arrache-pied pour rendre ceci possible.

Annonce la mise en service de brumisateurs d'ici l'ouverture prochaine des jeux d'eau au parc Henri-Julien. Les travaux vont bon train et devraient être parachevés plus tôt que prévu, avant la fin de l'été.

Fait la promotion de la bibliomobile et de l'activité communautaire gratuite offerte par Vélo-Québec tout l'été durant dans la cour des écoles Saint-Benoît et Saint-Simon-Apôtre, Toutes à vélo, permettant aux femmes de se familiariser avec la pratique du vélo.

Monsieur Jérôme Normand:

Salue l'assemblée.

Annonce le soutien financier de 20 k\$ à cinq projets pour l'organisation d'événements et l'acquisition de matériel et d'équipements sportifs (20.08).

Mentionne l'octroi d'un contrat de près d'un million de dollars pour réaliser le programme de déminéralisation sur diverses rues de l'arrondissement afin de créer de nouvelles zones verdies (20.12).

Mentionne également l'approbation de la convention avec le gouvernement fédéral visant à pérenniser le projet de rue partagée sur un tronçon du boulevard Gouin Est, celle-ci permettant de financer 60 % du coût des travaux d'aménagement, à hauteur de 1,5 M\$, de cette zone où la vitesse sera limitée à 20 km (30.08).

Termine en invitant la population à profiter des installations aquatiques pour se rafraîchir en cette période de chaleur extrême.

10.02

---

#### Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

- **9280, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 901 296 du cadastre du Québec** : autoriser une clôture d'une hauteur de 2 mètres en cour avant du bâtiment (40.09);

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

- **12255, rue Ranger - Lot 1 435 267 du cadastre du Québec** : autoriser un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale, de 74 % au lieu de 80 % (40.10).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

---

#### Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

---

#### Période de questions du public

À 19 h 22, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Pierre Dubé	Durée des travaux de construction au parc Avida-Vidal et sur la rue Jean-Massé.
Jean-Luc Malo	Piste cyclable pour accéder au Marché Central via la rue Chabanel.
Silvana Cosentino	Respect du code de sécurité routière par les cyclistes.
Marie Barbeau	Installation d'un radar de vitesse.
André Savoie	Projet de REV sur le boulevard Henri-Bourassa et retrait de places de stationnement aux abords des commerces.
Dina Carbone	Entretien de l'avenue De Lorimier.
Raymond Labbé	Implantation d'un nouvel abribus de la STM.
Johanna Cosentino	Recommandations du rapport de la firme CIMA+ en 2019 au sujet du projet d'implantation d'une nouvelle piste cyclable sur l'axe est-ouest dans le district de Saint-Sulpice, notamment sur la rue Legendre.
Donna Adams	Sécurité dans le quartier Saint-Simon.

Eleni Bakopanos	Planification des travaux et avis préalable à la population concernée.
Julien Puget	Nombre d'accidents cyclistes par rapport au développement du réseau cyclable.
Gilles Larocque	Recherche d'informations financières sur montreal.ca. Provenance des fonds permettant de financer la construction des routes.
Rabia Lebcir	Déviations de la circulation de la voie de desserte du boulevard Crémazie sur la rue Jeanne-Mance.
Marc Chapdelaine	Projet de reconstruction d'un nouvel établissement de détention sur le terrain de l'ancienne Maison Tanguay.
Félix Bibeau	Développement du réseau cyclable montréalais.
Claude Gagliardi	Circulation automobile sur le boulevard Gouin, dans le secteur du parc Nicolas-Viel.
Formulaire en ligne :	
Francine Lavigne	Entretien du parc Henri-Julien.
Sylvie Poirier	Collecte des bacs de recyclage. Réparation des nids-de-poule.
Louise Lavallée Zarruk	Autocollant pour les véhicules des résidents du secteur affecté par les travaux du boulevard Gouin Ouest.
Jean McArthur	Projet de réaménagement de la sortie Salaberry Ouest de l'autoroute 15 Sud.
Andy Émond	Mesures d'accessibilité universelle pour la mobilité active et la traversée des rues.
Adamo Donovan	Desserte du REV dans le secteur des rues Sommerville et Berri. Feu cycliste à l'intersection de la rue Berri et du boulevard Henri-Bourassa.
Alice Mathieu-Bégin	Bollards et marquage au sol à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et du boulevard O'Brien.
Olivier Massé	Implantation de pistes cyclables sur les rues de Louisbourg et Grenet ainsi que sur le boulevard O'Brien.
Jacques Nacouzi	Verdissement aux abords de la nouvelle piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, du côté ouest, au nord du boulevard Henri-Bourassa.
Claude Gagliardi	Mise en sens unique du boulevard Gouin entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Tanguay.
Antoine Lebrun	Axe cyclable nord-sud à l'ouest du district de Bordeaux-Cartierville.
Scott McKay	Nuisances sonores nocturnes causées par la clientèle du bar situé sur la rue Fleury Est, au coin de l'avenue du Sacré-Cœur.
Ismet Nair	Vidange des poubelles de rues sur les artères commerciales.
Gilles Missonnier	Suivi d'une demande d'émondage d'un arbre situé sur le domaine public, devant le 5570, place d'Aiguillon.
Dominique Turcotte	Interdictions de stationnement sur l'avenue Christophe-Colomb entre les rues Sauriol et Prieur.
Geneviève Turcotte	Interdictions de stationnement sur l'avenue Christophe-Colomb entre les rues Sauriol et Prieur.
Julie Lamoureux	Nuisances sonores nocturnes causées par les autos modifiées et les courses automobiles sur la rue Sauvé entre l'avenue Papineau et la rue Lajeunesse.

Bénédicte Des Marais	Implantation de dos d'âne ou de mise en sens unique de la rue Grenet, entre le boulevard Gouin et la rivière.
Carole Pilon	Délai de complétion des travaux à la suite de la délivrance d'un permis de rénovation et de construction.
Richard Williams	Surplus financiers et investissements dans les infrastructures et le développement économique de l'arrondissement.
Agnes Hartel	Mitigation des impacts de l'arrivée d'un magasin Walmart au Marché Central.

Cette période de questions prend fin à 21 h 38.

10.05

---

#### **Période de questions des membres du conseil**

Aucune question.

10.06

---

#### **CA23 09 0196**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2023.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2023, tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.07

---

#### **CA23 09 0197**

**Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 5 et 29 juin 2023.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 5 et 29 juin 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.08

---

**CA23 09 0198**

**Accorder un contrat de gré à gré à Mobilier Mesure Montréal inc. pour la fabrication de mobilier sur mesure pour la bibliothèque de Cartierville dans le cadre du projet Biblio.tests, pour un montant de 55 012,48 \$, taxes et livraison incluses / Imputation à la réserve développement (50 233,73 \$ net de ristourne).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un contrat de gré à gré à Mobilier Mesure Montréal inc. pour la fabrication de mobilier sur mesure pour la bibliothèque de Cartierville dans le cadre du projet Biblio.tests, pour un montant de 55 012,48 \$, taxes et livraison incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1234465002

---

**CA23 09 0199**

**Approuver la convention de services à intervenir avec Collège de Rosemont - Centre d'études en responsabilité sociale et écocitoyenneté pour des services en évaluation des changements de comportements dans le cadre du projet Système alimentaire Bordeaux-Cartierville et autoriser une dépense totale de 75 000 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Collège de Rosemont - Centre d'études en responsabilité sociale et écocitoyenneté pour des services en évaluation des changements de comportements dans le cadre du projet Système alimentaire Bordeaux-Cartierville;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 75 000 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1233060039

---

**CA23 09 0200**

**Autoriser une dépense additionnelle de 7758,20 \$, taxes incluses, pour le projet saillies citoyennes, dans le cadre de la convention de services intervenue avec Solon, majorant ainsi le montant total du contrat de 32 836,86 \$ à 40 595,06 \$, taxes incluses (réf. : CA22 09 0174) / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 7758,20 \$, taxes incluses, pour le projet saillies citoyennes, dans le cadre de la convention de services intervenue avec Solon, majorant ainsi le montant total du contrat de 32 836,86 \$ à 40 595,06 \$, taxes incluses;

d'approuver l'addenda à ladite convention;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1235027009

---

**CA23 09 0201**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 383 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 63 383 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) :

Organisme	Projet	Montant Bonification recommandée
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges	1 430,10 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	3 809,79 \$
Service de nutrition et d'action communautaire	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	6 621,82 \$
Le Festigoût Traiteur	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	3 804,78 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	1 430,10 \$
Centre de ressources périnatales Autour du bébé	Pause-créative	3 841,25 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	715,05 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Ahuntsic Leader de la Diversité	668,80 \$

Centre des ressources éducatives et communautaires pour adultes	Projet Sault-au-Récollet	4 877,07 \$
Pause famille inc	Poupons, chaudrons et discussions	1 395,57 \$
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	2 512,81 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	1 787,63 \$
Comité Logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité (MTESS/RUI)	961,23 \$
Comité Logement Ahuntsic-Cartierville	Projet pilote Brigade de salubrité des logements (hors RUI)	12 750 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Projet pilote Brigade de salubrité des logements (hors RUI)	16 777 \$

2. d'approuver les 15 projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1233060035

---

#### CA23 09 0202

**Accorder un soutien financier de 99 550 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023 / Approuver la convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 99 550 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1233060034



**CA23 09 0203**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 5 août 2023 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (45 000 \$ net de ristournes).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 5 août 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1233060028

---

**CA23 09 0204**

**Accorder un soutien financier spécial de 75 000 \$ à Solidarité Ahuntsic afin de soutenir les activités du comité de pilotage dans le cadre du partenariat de développement de l'écoquartier Louvain Est pour l'année 2023 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier spécial de 75 000 \$ à Solidarité Ahuntsic afin de soutenir les activités du comité de pilotage dans le cadre du partenariat de développement de l'écoquartier Louvain Est pour l'année 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1233060040

---

**CA23 09 0205**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 109 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2023.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 109 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2023 :

Organisme	Montant
Club de patinage artistique Acadie	4999 \$
Club de Rugby des Gaulois	3274 \$
Association de Baseball d'Ahuntsic-Cartierville (ABAC)	4963 \$
Le club Gymnix inc.	4999 \$
Club de patinage artistique Ahuntsic	1874 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1233060041

---

#### CA23 09 0206

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 9600 \$ aux organismes suivants : Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (1350 \$), Les Productions Funambules Médias (4400 \$), Marguerite à bicyclette (1350 \$) et Festival des arts de ruelle (2500 \$) pour l'animation des espaces extérieurs à l'été 2023 / Approuver les conventions à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 9600 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'animation des espaces extérieurs à l'été 2023 :

Organisme	Montant
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	1350 \$
Les Productions Funambules Médias	4400 \$
Marguerite à bicyclette	1350 \$
Festival des arts de ruelle	2500 \$

2. d'approuver les 4 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1233060032

---

**CA23 09 0207**

**Approuver l'entente à intervenir avec Machine Distribution Santé pour l'exploitation de machines distributrices aux aréas Ahuntsic et Marcelin-Wilson, à la piscine Sophie-Barat et à la bibliothèque d'Ahuntsic, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver l'entente à intervenir avec Machine Distribution Santé pour l'exploitation de machines distributrices aux aréas Ahuntsic et Marcelin-Wilson, à la piscine Sophie-Barat et à la bibliothèque d'Ahuntsic, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1233060044

---

**CA23 09 0208**

**Approuver les conventions à intervenir avec Maison des jeunes d'Ahuntsic et Club de patinage artistique l'Acadie pour la location, à titre gratuit, de deux boutiques d'équipements de sports (Pro-shop) aux aréas Ahuntsic et Marcelin-Wilson, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver les conventions à intervenir avec Maison des jeunes d'Ahuntsic et Club de patinage artistique l'Acadie pour la location, à titre gratuit, de deux boutiques d'équipements de sports (Pro-shop) aux aréas Ahuntsic et Marcelin-Wilson, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1233060042

---

**CA23 09 0209**

**Accorder un contrat à Urbex construction inc. pour des travaux de déminéralisation, là où requis, sur diverses rues - Dépense totale de 911 926,69 \$, taxes incluses (contrat : 651 858,24 \$ + contingences : 65 185,82 \$ + incidences : 194 882,63 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-016 – 2 soumissionnaires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Urbex construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de déminéralisation, là où requis, sur diverses rues, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 651 858,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-016;
2. d'autoriser une dépense de 65 185,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 194 882,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement d'Urbex Construction inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1237930007

---

**CA23 09 0210**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023.**

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234040006

---

**CA23 09 0211**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs pour l'année débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 / Imputation à la réserve développement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs pour l'année débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2023;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1233060037

---

**CA23 09 0212**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (5000 \$) et Le Festigoût Traiteur (1000 \$) afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes ci-après désignés :

- 5000 \$ Solidarité Ahuntsic
- 1000 \$ Le Festigoût Traiteur

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1233060043

---

**CA23 09 0213**

**Autoriser une dépense de 3253,68 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de supports à vélos (2971,04 \$ net de ristournes).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense de 3253,68 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de supports à vélos;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1237445006

---

**CA23 09 0214**

**Affecter un montant de 237 000 \$, provenant de la réserve en santé et sécurité (SST), pour l'année 2023, afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et à la sécurité au travail.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'affecter un montant de 237 000 \$, provenant de la réserve en santé et sécurité (SST), pour l'année 2023, afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et à la sécurité au travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1233330002

---

**CA23 09 0215**

**Affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, pour les travaux d'entretien et de réparation dans les parcs.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, pour les travaux d'entretien et de réparation dans les parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1235320002

---

**CA23 09 0216**

**Modifier la résolution CA23 09 0134 en remplaçant le nom de l'organisme « Ahuntsic-Cartierville en transition » par « Ville en vert ».**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0134 en remplaçant le nom de l'organisme « Ahuntsic-Cartierville en transition » par « Ville en vert ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1236237002

---

**CA23 09 0217**

**Approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Rue partagée - Gouin Est » / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite convention.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Rue partagée - Gouin Est »;

d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1223949002

---

**CA23 09 0218**

**Approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Sécurisation des transports actifs autour des écoles et des résidences pour aîné(e)s d'Ahuntsic-Cartierville » / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite convention.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Sécurisation des transports actifs autour des écoles et des résidences pour aîné(e)s d'Ahuntsic-Cartierville »;

d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1226492002

---

**CA23 09 0219**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « Réaménagement du parc Avila Vidal » dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 (PAUI) de la Ville de Montréal / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite demande et les documents y afférents.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « Réaménagement du parc Avila Vidal » dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 (PAUI) de la Ville de Montréal;
2. de confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
4. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite demande et les documents y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1236074005

---

**CA23 09 0220**

**Affecter un montant approximatif de 46 250 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, afin de permettre la mise en oeuvre de plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation des rues, ainsi que des mesures de gestion du stationnement en bordure de rue.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'affecter un montant approximatif de 46 250 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, afin de permettre la mise en oeuvre de plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation des rues, ainsi que des mesures de gestion du stationnement en bordure de rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.11 1236874002

---

#### CA23 09 0221

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060022

---

#### CA23 09 0222

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'interdire les virages sur la rue Francheville et la place Guillaume-Chambon aux heures de pointe - Collège Regina Assumpta / Abroger la résolution CA07 090067 adoptée le 5 mars 2007.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu



d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'interdire les virages sur la rue Francheville et la place Guillaume-Chambon aux heures de pointe - Collège Regina Assumpta;

d'abroger la résolution CA07 090067 adoptée le 5 mars 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1236518001

---

**CA23 09 0223**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la vitesse à 20 km/h et identifiant comme rue partagée le boulevard Gouin Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue des Praires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la vitesse à 20 km/h et identifiant comme rue partagée le boulevard Gouin Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue des Praires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1238153008

---

**CA23 09 0224**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord et en direction est sur l'avenue De Galinée, entre la rue Chabanel Est et l'avenue De Bretonvilliers.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord et en direction est sur l'avenue De Galinée, entre la rue Chabanel Est et l'avenue De Bretonvilliers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1238153007

---

**CA23 09 0225**

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 2000, rue Dudemaine, érigé sur le lot 6 434 257 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir dix-huit unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école d'enseignement secondaire - Demande de permis 3003174998.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 2000, rue Dudemaine, érigé sur le lot 6 434 257 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir dix-huit unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école d'enseignement secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239141007

---

**CA23 09 0226**

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté qui portera le numéro 6412, boulevard Gouin Ouest, lequel sera érigé sur les lots 2 375 834 et 2 375 951 du cadastre du Québec, de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté qui portera le numéro 6412, boulevard Gouin Ouest, lequel sera érigé sur les lots 2 375 834 et 2 375 951 du cadastre du Québec, de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1231066001

---

**CA23 09 0227**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin que soit exigé le dépôt d'une étude de compatibilité de l'usage résidentiel lors d'une demande de projet parmi les secteurs d'activités diversifiées de l'arrondissement.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 juin 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 juin 2023;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin que soit exigé le dépôt d'une étude de compatibilité de l'usage résidentiel lors d'une demande de projet parmi les secteurs d'activités diversifiées de l'arrondissement (01-274-60).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239141006

---

**CA23 09 0228**

**Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 mai 2023;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 8 mai 2023;

Considérant qu'une correction a été apportée au premier projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 juin 2023, et ce, avec changement;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec (01-274-59).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239141002

---

**CA23 09 0229**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9280, boulevard Gouin Ouest, une clôture d'une hauteur de deux mètres en cour avant du bâtiment - Lot 1 901 296 du cadastre du Québec - Secteur SC.5.A Village Saraguay - Parcours riverain - Demande de permis 3003270549.**

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9280, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 1 901 296 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'installation d'une clôture d'une hauteur de deux mètres en cour avant du bâtiment;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 9280, boulevard Gouin Ouest, et érigé sur le lot 1 901 296 du cadastre du Québec, une clôture d'une hauteur de deux mètres en cour avant du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1237328016

---

**CA23 09 0230**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 12255, rue Ranger, un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale de 74 % au lieu de 80 % - Lot 1 435 267 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003270143.**

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble projeté qui portera le numéro 12255, rue Ranger, lequel sera érigé sur le lot 1 435 267 du cadastre du Québec, visant à autoriser un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale de 74 % au lieu de 80 %;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder, à la suite de recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 12255, rue Ranger, lequel sera érigé sur le lot 1 435 267 du cadastre du Québec, un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale de 74 % au lieu de 80 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1231066004

---

**CA23 09 0231**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)) - Lot 1 995 509 du cadastre du Québec - Zone 1328.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 995 509 du cadastre du Québec et portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)).

L'occupation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1239141005

---

**CA23 09 0232**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 40.1 (taux d'implantation maximal), 132.2 (usages autorisés dans une zone) et 336 (distance des saillies des limites de terrain) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 000 du cadastre du Québec, localisé du côté ouest de l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est, l'autorisation de construire un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, ayant un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.12 1239570005

---

**CA23 09 0233**

**Autoriser la directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à approuver la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour la période du 5 juillet au 5 septembre 2023 et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser la directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à approuver, selon les critères prescrits au Guide des événements publics joint au dossier décisionnel, la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 5 juillet au 5 septembre 2023;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 5 juillet et le 5 septembre 2023;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 5 juillet et le 5 septembre 2023;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures des événements autorisés entre le 5 juillet et le 5 septembre 2023;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 5 juillet et le 5 septembre 2023;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 5 juillet et le 5 septembre 2023;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures des événements autorisés entre le 5 juillet et le 5 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1233060038

---

**CA23 09 0234**

**Procéder à la nomination de deux membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période du 5 juillet 2023 au 4 juillet 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de procéder à la nomination de Andrea Vickers et Émilie Vandal-Piché à titre de membres suppléantes du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an, soit du 5 juillet 2023 au 4 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1232799001

---

**CA23 09 0235**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 mai 2023.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1237328018

---

**CA23 09 0236**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 3 mai 2023.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 3 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1237328019

---

**CA23 09 0237**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 29 mai 2023.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 29 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.03 1237328020

---

**Affaires nouvelles**

Aucun dossier.

70.01

---

**Levée de la séance**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 4 juillet 2023 est levée à 21 h 55.

70.02

---

Émilie Thuillier (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement